



Assemblée des États Parties

Distr. : Générale
30 juin 2026

FRANÇAIS
Original : anglais

Session extraordinaire consacrée à une procédure disciplinaire impliquant un élu
New York, 24 juillet 2026

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la séance par la Présidente.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. États présentant un arriéré de contributions.
5. Pouvoirs des représentants des États à la session extraordinaire :
 - (a) Nomination de la Commission de vérification des pouvoirs ; et
 - (b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
6. Organisation des travaux.
7. Procédure disciplinaire impliquant un élu.